

Le 16 septembre 2022

**Décision n°278**  
d'activation d'une zone de mouillage interdit  
(ANNULE ET REMPLACE LA DECISION DU 13/09/2022)

**Le Directeur des Affaires Maritimes**

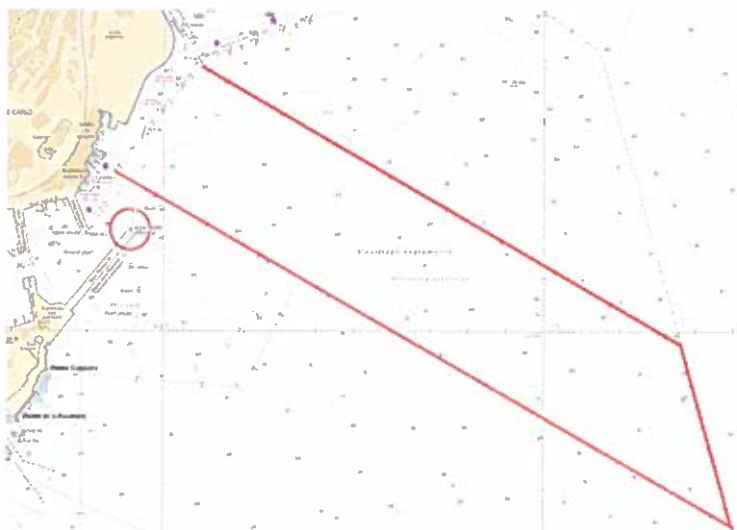
Vu le Code de la mer en son article O.700-4 ;

Vu les pouvoirs conférés au Directeur des Affaires Maritimes par ledit Code ;

Considérant l'installation récente d'un émissaire en mer ;

**Décide**

Pour une durée indéterminée, l'interdiction faite à tout navire ou embarcation de mouiller ou de demeurer en position statique à l'intérieur de la zone prévue à l'article O.700-4 du Code de la mer, soit une zone délimitée à terre par l'Auditorium Rainier III (43°44.33'N – 7°25.82'E) et au large et à l'Est par les points suivants : (43°43.62'N, 7°27.50'E), (43°43.97'N – 7°27.37'E), (43°44,51'N – 7°26,10'E).



  
Armelle ROUDAUT-LAFON



Copie : DPMA, SEPM

### Information for all captains of pleasure craft

The attention of boaters sailing in Monegasque waters and in French peripheral waters is called on the following rules:

#### 1. Special measures within the framework of the MYS:

- Obligation to send a maritime health declaration (DMS) to the Maritime and Airport Police Division ([dpma@gouv.mc](mailto:dpma@gouv.mc)) 48 hours before the stopover.
- Closing of the port at night from midnight to 07:00 from the night of September 27 to 28, 2022.
- Only vessels with a badge issued by the Monaco Yacht Show (MYS) will be able to enter Port Hercule outside these hours.

#### 2. Restricted areas

- Larvotto reserve (Monaco) : completely forbidden for all navigation and anchoring
- Monaco: Prohibited areas for anchoring or navigation: as they appear on nautical charts.
- **The potentially prohibited anchorage area is ACTIVATED**

#### 3. The zones of professional fishing

- Stay well away from all signals buoys or tenders
- Any damage that may occur to fishing material during navigation:
  - You must alert the DAM

#### 4. Waste management for ships at anchorage: strict interdiction to put waste on the sea

- To collect household waste, black water, gray water and bilge water: contact the society **Eco Tank**: +33.6.85.50.18.35.

#### 5. Speed limit in monegasque waters:

- 3 knots inside ports and channels
- 5 knots inside 300 m

#### 6. Helicopter flights are prohibited from Port Hercule and the port of Fontvieille :

- Helicopter flights are prohibited from Port Hercule and the port of Fontvieille,
- Flights departing from or destined for ships in the Bay of Monaco must be made within the hours of activation of the Monegasque airspace (between 7:00 am and 9:30 pm) with obligation of radio contact on the frequency 124,000 MHz Any flight is prohibited outside these hours.
- Helicopters landing on vessels positioned more than 2 nautical miles off the coast of the Principality of Monaco shall not be subject to the aforementioned point, insofar as the flight takes place in French airspace

### Information à l'attention des capitaines de navires de plaisance

L'attention des plaisanciers naviguant dans les eaux monégasques et dans les eaux périphériques françaises est appelée sur les règles suivantes :

#### 1. Mesures particulières dans le cadre du MYS:

- Obligation de transmettre la déclaration maritime de santé (DMS) à la Division de la Police Maritime et Aéroportuaire ([dpma@gouv.mc](mailto:dpma@gouv.mc)) 48h avant l'escale.
- Fermeture du port la nuit de minuit à 07h00 dès la nuit du 27 au 28 septembre 2022.
- Seuls les navires ayant un badge délivré le Monaco Yacht Show (MYS) pourront entrer dans le port Hercule en dehors de ces horaires.

#### 2. Les zones réglementées

- Réserve du Larvotto (Monaco) : interdiction totale (navigation et mouillage).
- A Monaco : les zones d'interdiction au mouillage ou à la navigation : telles qu'elles apparaissent sur les cartes marines.
- **La zone de mouillage potentiellement interdite est ACTIVEE**

#### 3. Les zones de pêche professionnelle

- Rester éloigné des marques de signalisation
- Dans l'éventualité de dommages aux instruments de pêche :
  - Les signaler auprès de la DAM

#### 4. La gestion des déchets pour les navires au mouillage : aucun déchet ne doit être rejeté à la mer

- Pour la collecte des déchets ménagers, pour la récupération des eaux noires, eaux grises et eaux de cale : contacter la société **Eco Tank** au 06.85.50.18.35.

#### 5. Limitation de vitesse dans les eaux monégasques :

- 3 nœuds dans les ports et les chenaux d'accès
- 5 nœuds dans les 300 mètres

#### 6. Vols d'hélicoptères :

- Les vols d'hélicoptères sont interdits depuis le Port Hercule et le port de Fontvieille,
- Les vols au départ ou à destination de navires en baie de Monaco doivent être effectués dans les heures d'activation de l'espace aérien monégasque (entre 7h00 et 21h30) avec obligation de contact radio sur la fréquence 124.000 Mhz. Tout vol est interdit en dehors de ces heures.
- Les hélicoptères atterrissant sur des navires positionnés à plus de 2 milles nautiques des côtes de la Principauté de Monaco ne sont pas soumis au point ci-dessus, dans la mesure où le vol s'effectue dans l'espace aérien français.

